

- 6 DEC. 2012

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 27  
Date de la convocation : 26 novembre 2012

N° 12.12.04.10

L'an deux mille douze et le quatre du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS** : M. PAUL en faveur de Mme CHABLE GAUZY  
M. CARILLO en faveur de M. BOUISSEREN  
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme ROMÉRO  
M. MUNOZ en faveur de M. CONTE  
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTES**: Mlle VAN ELST, Mme ALQADI NASSAR

### **JUMELAGE JUVIGNAC – KALKAR (Allemagne)**

#### **Rapporteur : M. Capron**

Il est rappelé au Conseil municipal que de nombreuses communes françaises sont jumelées avec des communes étrangères. Ces jumelages contribuent à développer des liens d'amitié entre les peuples, favorisent leur compréhension mutuelle au-delà des différences de langue et de culture, et constituent ainsi des éléments positifs pour le maintien de la paix entre les nations. Ils ont aussi des retombées sur les communes jumelées, en multipliant les échanges et les contacts entre les différentes couches de la population de ces communes, notamment entre les milieux professionnels ou entre les jeunes.

Des relations unissant, depuis bon nombre d'années le collège A. Rimbaud de Montpellier où vont nos collégiens et le collège de Kalkar, des contacts ont été pris avec cette dernière afin jumeler Kalkar et Juvignac.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De jumeler la commune de Juvignac avec celle de Kalkar (Allemagne)
- De désigner pour représenter avec Mme le Maire la commune au sein du comité de jumelage qui sera créé :
  - M. Capron
  - Mme Laborde
  - M. Conte
  - Mme Roméro
  - M. Allouche

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 6 12 2012  
et publication  
le 6 12 2012

  
Le Maire



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Capron à l'unanimité des suffrages.  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

- Mme Boulangé